

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 09 Septembre 2022

Fermeture temporaire du service d'urgence du Pavillon de la Mutualité de Pessac la nuit du 10 au 11 septembre 2022

Le service des urgences du Pavillon de la Mutualité de Pessac est amené à interrompre temporairement son activité la nuit du samedi 10 au dimanche 11 septembre, de 20h à 8h du matin, en raison d'un personnel médical insuffisant sur cette période.

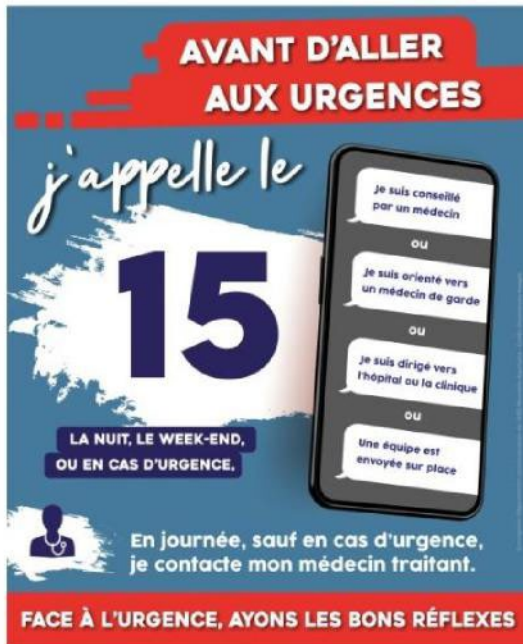
Durant cette nuit, les patients qui seraient tout de même amenés à se présenter aux urgences du Pavillon de la Mutualité de Pessac seront accueillis par une Infirmière d'Accueil et d'Orientation et une Aide-Soignante qui auront pour mission d'identifier le motif de consultation, d'évaluer l'état clinique et d'orienter en fonction du degré de gravité, en relation avec les services du 15 et des autres établissements de la métropole le cas échéant.

Cette décision a été prise par la direction de l'établissement, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, afin d'assurer la prise en charge de tous les patients dans les conditions optimales de qualité et de sécurité.

| Urgences sous tension : faites le 15

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.

L'ARS déploie une campagne de communication et met l'accent sur quelques grands principes contribuant à un recours adapté au système de santé :



1/ En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin

Il s'agit, en particulier, de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. Ainsi, en journée, les patients sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences

2/ La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, les patients sont invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
- Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes

L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients et à contribuer ainsi à désengorger les services d'urgences, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.

Contact presse

Yann PILATRE
Directeur Général
45, cours du Maréchal Gallieni
33000 Bordeaux
06 11 70 65 40
ypilatre@pavillon-mutualite.fr